

Revente lot non livré loi scellier

Par Nikou, le 25/05/2011 à 11:56

Bonjour,

Mon mari et moi-même avons l'acquis un bien dans le cadre d'un investissement locatif avec pour objectif de bénéficier de la loi Scellier.(T2, 37m2, sis rue du Souvenir 69009 Lyon) L'achat est daté du 9 décembre 2010 et la livraison du bien est prévue au 2ème semestre 2012.

Cependant, des circonstances professionnelles inattendues font que nous nous posons aujourd'hui la question: comment revendre au mieux le bien?

En effet, nous quittons la France. Mon mari a été sollicité pour un poste à Ho Chi Minh Ville au Vietnam pour une durée d'au moins 3 ans.

Nous ne serons donc plus fiscalement reconnus en France étant donné que nous n'aurons plus de revenus. Ainsi, la loi loi Scellier ne s'impose plus.

En conséquence, le rendement du bien est donc nettement diminué et l'intérêt de cet achat quasi nul. L'effort demandé est plus ou moins lourd.

Est-il possible selon vous, étant donné que le bien n'est pas encore livré, de revendre l'intégral du package (bien/ prise en charge par une agence pour la location du bien/ loi Scellier) ?

Ou quelle est, selon votre expertise, la meilleure solution à ce problème?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre dossier, Merci pour vos éventuels retours et conseils.

Bien cordialement, Claire & Cédric Bailliez